L'ABEILLE.

Paraît tous les Jours, par F. Pelage.

NOUVELLE-ORLEANS:
Mardi, 9 Juin 1829.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 22 Mai 1829.

Sept heures et demie.—Je crois que je vais maintenant vous annoncer, comme positive, la transmission d'une note des cabinets français et anglais exprimant le désir de la Russie. Ce que contient précisément cette note n'est pas connu, mais il paraît, d'après une lettre particulière reçue à Paris aujourd'hui, que ce contenu est tel qu'il a vivement offensé l'empereur Nicholas.

Les ministres français vont probablement perdre leurs places, à moins qu'ils n'obtiennent de cabinets plus libéral, le droit de se conformer aux *vœux de la nation*. Son A. M. s'oppose à l'introduction du prince de Polignac, qui est désiré par le roi.

Il y a encore quelque espoir de voir conclure un traité de commerce entre ce pays et la France, car la détresse des cultivateurs de vignes dans cette dernière est si grande, que de toutes parts ils adressent des pétitions au gouvernement pour leur demander un soulagement. Il a été déjà, on le dira sous peu, proposé à nos ministres de réduire les droits sur les fers anglais et sur quelques autres articles manufacturés de ce pays, si notre gouvernement reprenait pour les vins français moyennant les mêmes droits que ceux de Portugal.

Le duc de Wellington est toujours très indisposé, quoiqu'il ne soit pas sérieusement malade. On regarde comme très probable qu'il quittera le ministère d'ici à quelques mois, parce que, malgré les soins qu'réclame de sa santé, il ne saurait supporter les peines et les fatigues de la place.

M. O'Connell parle toujours avec confiance de venir prendre son siége à la chambre, lorsqu'elle recommencera ses travaux, mais ses amis disent que les ministres n'y mettront aucune opposition, mais on pense que les membres orangistes feront une scène terrible. Dans le cas où il ne pourrait pas siéger sans qu'une nouvelle élection n'ait été faite, on suppose qu'il sera nommé sans opposition, parce que M. Stacy Fitzgerald a eu la délicatesse de déclarer que son intention était de ne pas briguer de nouveau les suffrages de ses concitoyens.

Il faut écrire moins, un quart. On vient de recevoir des nouvelles de la Valachie, du 31 Mars; elles donnent les détails d'une affaire sérieuse qui a eu lieu près de Varna, et dans laquelle les Russes ont fait de grandes pertes.

AFFAIRES DES COLONIES DE St.-DOMINGUE.

Parmi les questions de haute importance qui occupent en ce moment à la Chambre des Députés, celle que fait naître la pétition présentée par des anciens colons de Saint-Domingue, est digne de fixer l'attention.

Nos lecteurs se rappellent que l'ordonnance royale du 17 Avril 1825, en consacrant authentiquement l'indépendance de leur ancienne colonie, les obligeait à verser à la caisse des dépôts, en cinq termes égaux d'année en année, à partir du 31 Décembre 1825, la somme de 150 millions, destinée à dédommager les anciens colons. La loi du 30 Avril 1826 détermina les bases de la répartition de cette somme, elle statua en même tems que l'indemnité serait délivrée aux réclamans par l'intermédiaire d'une banque qui escompterait pour chacun d'eux le montant de son titre.

Les Colons, dont l'infortune est sans exemple dans l'histoire des révolutions, et auxquels l'ordonnance d'émancipation a enlevé l'espérance de recouvrer leurs biens, ont critiqué pourtant cette mesure, par des considérations d'intérêt public, et à cause de leurs propriétés; ils ne trouvaient pas suffisant le faible dédommagement que leur était stipulé pour eux, au lieu de l'indemnité *juste* et *préalable* qui leur était due.

Ils ne soumettent point, disent-ils, cette question à la Chambre. Le sacrifice de nos propriétés a été jugé nécessaire à la réalisation du traité du 12 Avril; la France a traité sans notre participation. Nous respectons l'œuvre de la politique du Roi; mais nous avons droit à une indemnité, à cause de cette expropriation: le pouvoir l'a reconnu par le traité de 1825 et par la loi de 1826, qui nous attribuent 150 millions, payables en cinq termes égaux, d'année en année. Que la France fasse elle-même l'indemnité par ceux qui profitent de nos biens; qu'elle leur accorde de nouveaux délais pour se libérer, ces conditions nous sont étrangères: c'est à elle à nous assurer le paiement de l'indemnité dans les termes fixés par la loi du 30 Avril, qui ne peut rester sans exécution. Nous refuser cette garantie, ce serait méconnaître les inspirations de la justice et les principes de l'ordre social. Ce serait un attentat à la conscience publique; elle ne peut croire que la garantie de l'Etat nous soit accordée.

Il ne nous appartient pas de prononcer sur un sujet aussi grave, mais il nous semble que les considérations invoquées par les colons, sont de nature à faire réfléchir sérieusement les esprits, et nous sommes convaincus pour que le gouvernement veuille un jour à leurs réclamations.

FRANCE.

Havre, 18 Avril.

Mr. Macon compare les Empereurs Romains. Quelque auteur cherche des analogies entre Néron et Mr. Hyde-Wright, et tout dernièrement entre Don Miguel et tout autre dont l'histoire nous offre quelque chose de hideux. On a été jusqu'à comparer la voûte des tunnels sous la Tamise à celle des Thermes de Titus. Les comparaisons sont odieuses, dit le proverbe, et celles-ci le sont plus que toutes les autres. Nous ne voulons pas nous livrer à ces recherches qui énervent l'esprit et qui assimilent entr'eux les êtres les plus détestables. Mais, tout en rendant hommage au zèle des biographes de Don Miguel, nous nous permettons de dire qu'ils n'ont pas encore trouvé le pendant de leur héros, malgré la sagacité de leurs investigations et l'abondance des sujets parmi lesquels ils auraient pu choisir un objet de comparaison. Don Miguel, ou plutôt un autre, *Dom Michel*, a bien quelques points saillans de similitude avec chacun de ces êtres féroces qui souillèrent la pourpre impériale; mais on ne peut pas dire qu'il soit plutôt un Néron qu'un Caligula, plutôt Domitien plutôt qu'un Héliogabale. Nous serions plutôt portés à croire qu'il réunit à lui seul dans sa nature profondément pervertie, tous les vices de ces monstres, sans ressembler spécialement à aucun d'eux. Son individu est enfin, selon nous, un assemblage parfait, un tout homogène de la plus grande somme possible de méchanceté, ainsi que le Typhon parut aux yeux des Egyptiens, la totalité diabolique de tout mal moral répartie entre les 900 millions d'hommes qui couvrent le globe, comme cette espèce de lèpre végétale qui ronge la surface des oranges et des limons.

Dom Michel est, au surplus, un des plus beaux textes de satire qui se soit offert depuis long-tems à la malignité des écrivains qui vivent de scandale, à peu près comme les serpens de plantes vénéneuses, dirait M. de Salaberry, *vivit bonus dicendi peritus*. Juvénal en aurait fait ce qu'on appelle dans le vulgaire *ses choux gras*. Quant à nous, qui ne sommes pas taillés du fait de Juvénal, nous allons tirer de cette sorte de Satan portugais, tout ce qu'il nous sera possible de libre à lui, s'il lui plaît ensuite, de se venger de nos sarcasmes, en nous envoyant sa Croix du Christ, comme il a eu l'écrupule de le faire aux rédacteurs de la *Quotidienne*.

Nous referons d'abord pas l'honneur à *Dom Michel* de le comparer à Tibère: le parallèle serait trop flatteur pour lui. Tibère, au surplus, avait du courage, et ce n'est pas par la valeur que Michel brilla jamais. Sa taille historique se rapproche beaucoup plus de celle de Caligula, qui fut à-la-fois cruel et lâche, féroce et avare, et qui sut boire dans la même coupe le sang le plus pur et la lie des plus frénétiques et des plus sales voluptés. Caligula voulut faire un sénateur d'un de ses chevaux: *Dom Michel* était plus, il a introduit dans l'intimité de ses confidences, le bourreau de Lisbonne. Caligula souhaitait que le peuple Romain n'eut qu'une tête pour l'abattre d'un coup: *Dom Michel* mit mieux calculer ses voluptés. Il fait durer le plaisir plus long-tems, il sait les têtes en détail, et fait couler le sang goutte à goutte. Tout compare Caligula, comme tyran, est autant au-dessous de Tibère de la *Quotidienne*, que Couthon est inférieur à Robespierre.

Néron, après lequel il faut tirer l'échelle, quand on parle de scélérats introuvables, arrive sous notre plume après Claude, qui ne fut qu'un imbécille. Le fils de Domitius commença son règne sous de meilleurs auspices que le fils de Jean VI; mais ce dernier finira mieux sans doute, au fait de crime, s'entend, que le parricide assassin de Sénèque. Néron fut l'empoisonnement préparé par Agrippine sa mère. Il y a bien peut être quelque petite chose commencé dans le fait de *Dom Michel* et de son *auguste mère*, quoi ce n'est pas encore assez prouvé pour qu'on en parle avec une confiance entière. Néron fit tuer sa mère: *Dom Michel* n'a pas encore expédié la sienne, mais il a assommé son beau-frère et assommé une de ses sœurs. C'est déjà quelque chose. Le fils de Domitius se noya dans le flot des plus viles débauches: qu'on se rappelle dans quels lieux *Michel* passait son tems en France, et particulièrement à Brest et à Strasbourg, où il oubliait les pompes de son rang, en très-mauvaise compagnie. Néron monta sur les planches à côté des histrions de Rome; *Dom Michel* ne montera probablement que sur des planches patibulaires. Néron n'osant plonger dans son cœur oppressé de remords, la pointe du poignard qu'il trouvait trop aiguë, mourut de la main d'un esclave. *Dom Michel* ne mourra pas autrement que désespéré par la main d'un homme libre.

Caligula, Vitellius, Domitien ont bien leur mérite en fait de scélératesse héroïque; mais commencent est relatif, et que le héros qui nous occupe, peut effacer bien des noms sanguinaires, nous ne nous attacherons qu'aux sommités des fastes du crime, et nous passerons même sur l'effroyable mélange d'un Commode, la férocité d'un Caracalla qui poignarda son frère dans les bras de sa mère, et qui fit tuer pour ses menus plaisirs le douzième à peu près de la population de Rome. *Michel* est trop peu avancé en âge pour en être arrivé là encore; mais comme c'est un jeune homme de la plus belle espérance, il faut espérer que si Dieu lui prête vie, il ira loin dans la carrière où il est entré avec tant de succès.

Après Caracalla nous arrivons avec une certaine joie à Héliogabale, et nous n'hésitons pas à dire que c'est sur celui-là que nous comptons le plus pour établir un parallèle raisonnable. La dépouille sale, mais héroïque de ce rebut de Césars, nous serait être taillée tout justement pour couvrir la capacité morale de *Dom Michel*. Héliogabale n'aborda le cirque pas à son entrée au trône, à l'hypocrisie. Il débuta par envoyer dans toutes les colonies Romaines, des affranchis pour enrôler les jeunes gens qui avaient le malheur de la loi d'être beaux de visage. Il se déguisa en femme pour arrêter dans les rues les hommes riches qu'il désirait sous prétexte de leur faire des niches. *Dom Michel* travesti en femme ne serait peut être pas très-séduisant, mais on peut assurer qu'il dépouillerait fort joliment son homme. Héliogabale se fit Dieu de son autorité privée, comme *Don-Michel* s'est fait Roi. Il battait ses parens comme Mi hel bat ses sœurs. Il se donna la peine d'assassiner lui-même, de sa propre main impériale, le mari de sa cousine. Le marquis de Loulé eut le même sort. Dix-sept écoliers de Coïmbre ont été immolés par les ordres et sous les yeux de *Michel*. Héliogabale fit chercher tous les plus beaux enfans d'Italie pour les faire massacrer sur les autels qu'il s'était fait ériger à lui-même. Il se maria publiquement à un reste nommé Hiéroclès; *Don-Michel* est encore garçon, et il n'est pas dit qu'il ne pousse l'extravagance jusqu'à devenir la plus répugnante de toutes les basses à voix humaine. C'est déjà une grande anomalie de notre nature, qu'un prince de sa sorte, au dix-neuvième siècle, sent, il s'arrête tout à coup, il refuse de fuir, il regarde ses adversaires, il compte tous ceux qu'il a immolés, il se plaît au milieu de ce carnage, et là, sur les membres palpitans de ses ennemis, il tombe sans pousser un cri, sans faire entendre un seul gémissement.

Combien de fois il est arrivé qu'au moment même où le premier cri du triomphe sortait de la bouche des Cafres, le lion se relevait furieux, attaquait les vainqueurs, déchirait leurs membres, et ne tombait qu'en poussant le dernier soupir.

COURS DE LANGUES.—*Le Figaro.*

M. de Martignac assure que les ministres sont toujours prêts à dire hautement leurs pensées; c'est une façon de parler.

—Le côté droit vient de voter contre les places accordées aux savans, on se rappelle que le côté droit est le parti des hommes qui n'ont rien appris.

—Le général Saldanha a valsé au bal des réfugiés portugais, c'est en attendant qu'il fasse danser don Miguel.

—Une de nos Excellences défendait l'autre jour à la Tribune les petits séminaires non autorisés.

Et bon raisonnement toujours.

A ses premiers appuis.

—Depuis que le ministère veut se tenir droit dans son centre, il va de côté.

FEUILLETON.

THEATRE.

Le parterre du Théâtre d'Orléans a accueilli avec le plus vif intérêt, Dimanche dernier, le charmant vaudeville intitulé: *L'art de se faire aimer de son mari*; cette composition, à la fois gracieuse et spirituelle, est d'un effet charmant au théâtre; nous ne pouvons que confirmer le jugement du public. On dit que la seconde représentation aura lieu Jeudi, un grand nombre de personnes l'ayant redemandée. Chacun, sans doute, s'empressera d'aller applaudir au talent que déploie *Victorin*, dans le rôle dont il est chargé. Nous parlerons plus amplement de cette pièce, après la seconde représentation.

L'*Exilé*, ce drame dont le sujet est puisé dans notre histoire, et qui conséquemment doit exciter au plus haut degré notre intérêt et notre curiosité, sera joué, dit-on, très incessamment. Les répétitions de *la Dame du Lac* se poursuivent aussi avec activité, et nous ne pouvons tarder de la voir.

—*Varnet*, acteur qui a recueilli tant d'applaudissemens dans et dont chacun de nous a pu apprécier le mérite, manifeste, dit-on, le désir de revoir les bords du Mississipi..... sera-t-il rappelé?

CHASSE AU LION.

Par les colons du cap de Bonne-Espérance.

Des chariots attelés de douze, quatorze, seize, et même dix-huit bœufs, portent d'abondantes provisions des maîtres et des esclaves. Ces chariots sont admirables dans leur structure; on y trouve une chambre à coucher, une salle à manger et la cuisine des voyageurs; et c'est de cet édifice, fortifié encore par de larges et épaisses solives, que les chasseurs attaquent leur redoutable ennemi. Quant aux Cafres et aux Hottentots qui vont à la découverte et qui ferment la marche, ce sont des victimes immolées à la dent meurtrière du lion: un maître aime bien mieux perdre trois esclaves qu'un seul de ses chevaux.

Dès que l'ennemi s'est fait entendre, on a annoncé son approche par la frayeur marquée des chevaux qui hennissent, ou des bœufs qui se pelotonnent et n'obéissent plus à la voix du conducteur. Les armes sont préparées et placées sur un rateller fixé au chariot. Les chasseurs disposent les esclaves. Les fusils, tous d'un gros calibre, sont chargés de deux balles de fer; une de ces armes est confiée à un enfant sur pied, et c'est toujours le meilleur pointeur qui s'en empare.

On se disperse; on circonscrit un grand espace, et l'on se rapproche insensiblement. Si le lion est enfermé, une large fosse est creusée par les Cafres et un buffle, déchiré par eux, est déposé avec précaution sur ce trou, qu'on a recouvert de branches et de feuilles desséchées. Les chasseurs poussent alors de grands cris pour attirer le lion; ils fuient à son approche, et leur ennemi, dans sa course terrible, trouvant une victime immolée, s'arrête, la flaire, veut l'emporter, et tombe dans le piége qu'on lui a tendu.

Mais ce moyen, qui réussit presque toujours avec le tigre de le léopard, enchantés de trouver du sang au début, n'attire guères avec le lion, qui veut et provoque des dangers. Aussi dès que le piége est évité, tous les esclaves se dirigent vers les chariots des maîtres, forment autour de lui une haie menaçante de dards, de zagaies empoisonnées, de baïonnettes et de flèches courtes et acérées, qu'ils lancent avec une adresse merveilleuse.

Il peut arriver que le lion tombe et expire dès la première attaque, mais malheureusement les Cafres citent peu d'exemples d'un pareil succès. Aussi, dès que le redoutable animal est à une petite portée de la phalange ennemie, il s'arrête, il roule une prunelle brûlante, se bat les flancs, et cherche le plus audacieux de ses adversaires. Malheur à celui qu'il a remarqué! il le saisira au milieu de ses compagnons..... Les balles partent, les traits partent; le lion s'élance, parcourt d'un seul bond un espace de quelques toises, saisit une victime et l'emporte à quelques pas de là; c'est alors que les plus grands efforts sont dirigés contre lui; on le presse, on l'entoure, on se serre en croissant les armes, car le danger apprend la tactique; on pousse de grands cris, on veut vaincre!.. Mais le poison des flèches commence à agir, il circule rapidement dans les veines du lion, qui, prévoyant sa fin, fait entendre un affreux rugissement. Oh! alors, la scène change, ses membres fléchissent, il veut mourir, mais non seul; il se précipite au milieu de ses ennemis, chaque coup de patte immole une victime, et après quelques efforts désespérés, il tombe, les Cafres! il attaque la forteresse mobile, en dépit qu'il cherche en vain plus noble. Mais ses succès répétés

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Chandler Price, Palesky, Cadix,
S P Morgan et Co.

Navire Vesta, M'Known, Havre,
Dennistoun et Co

Brick Bellisarius, Roberson, Baltimore,
E H Gale

Brick William, Williams, Boston,
Stetson et Avery.

Goël. Miranda, Douglass, Rio Grande,
C Clark et co

Cobb Tazer, Gilman, Havane,
Adams et Robinson.

Brick Navarino, Weeks, Trest, Nicolet et Co.

Arrivés.

Bateau à vapeur Fame, Davis, en 7 jours de Louisville, avec un chargement à E Ppee; A P Gray; White et M. Leane Reynolds, Byrne et Co; Wallace et Pope; Nott et Rich; Lee, Williams et Lee; W M Best et Fonchin; J W Rosedale.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, du Bayou Sarah, avec du coton et des passagers.

Bateau à vapeur Cincinnati, Seavy, de Pécore Sabine, avec 200 balles coton, 9 paquets peaux à Gibbs et Co. E Lane et Co. et à bridge.

Le Docteur ELLIS, chirurgien-dentiste, continue d'exercer sa profession, rue de la Bourse, No. 21. Les DENTS INCORRUPTIBLES sont trop bien connues pour en faire l'éloge. Pendant ses absences momentanées, M. DAVENPORT le remplacera.

9 Juin—3ps

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, 8 Juin 1829—Présent l'hon. James Pitot.—(Pour un régit.)

Philip S. Hamblet contre ses créanciers.

SUR l'enrégistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu dans l'étude de Mr. W. Y. Lewis, notaire public, le 22 de Juin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Le certifié ci-dessus est ci-dessus.

9 Juin Th. S. KENNEDY, greffier

Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nlle. Orléans, 8 Juin 1829—Présent l'hon. James Pitot.—(Pour un régit.)

Louis Lambert contre ses créanciers.

SUR l'enrégistrement de la pétition présentée dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu dans l'étude de Mr. Wm. Brand, le 8 Juin prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. A. M. Buchanan soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Le certifié ci-dessus est ci-dessus.

9 Juin Th. S. KENNEDY, greffier

VENTE PAR LE MARSHAL.

Baltimore Deseau vs. Cafe Bringer.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge celuelliel de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Samedi 15 de Juin 1829, à 4 heures après midi, sous le Principal; 1 Side board, 2 Tables, un assortiment Glace, 5 Chaises, 1 Garde-feu, cuivres, pinces, pelle &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 Juin. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

John Curtis vs. John Arbo.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi le 17 courant, à 4 heures, en face du bureau du Marshal, No. 65 rue St. Anne, 1 Armoir, 2 Bureaux, 1 Garde-feu, pelle et pincettes, 2 Miroirs, 1 Canapé, 1 Table ronde, des chaises, 1 Table à manger, 1 Pendule, &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 juin. L. DAUNOY—Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et les citoyens *contre* Ve. Stanenedu.

EN vertu d'un *writ de fieri facias*, à moi adressé par l'hon. P. Pierre, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Samedi 6 de Juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, en deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, mesurant (plus ou moins) 40 pieds de face, et 120 pieds de profondeur, suivant le plan français le plan, visé par le voyer, sera exposé au public. Le dit lot de terre, sans dans

L. DAUNOY—Marshal.

Par ordre de la Cour de Commerce de New York, à vendre par W. G. HEWES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 26 de Juin prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St. Bernard, provenant de la succession de feu M. François Garic,

UNE MAISON située rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville, bâtie sur un Terrain de 40 pieds de face sur 50 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à un an de termes avec billets endossés à la satisfaction du juge de la paroisse St. Bernard, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par M. J. Arnaud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 29 mai.

COUR du premier District Judiciaire.—Marie Rose Mayorquin et autres *contre* Henri Hugon fuiteur de J. B. Mayorquin et autres, tous gens de couleur libres, en action de partage—No. 8068.

EN vertu d'un décret de ladite Cour, il sera vendu Vendredi 12 Juin 1829, à une heure précise après midi, à la bourse d'Hewlett, par J. T. Baudue encanteur.

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson à l'endroit appelé la Métairie, à environ une lieue de la ville, mesurant un arpent et un tiers d'arpent de face au chemin de la Métairie, sur 14 arpens de profondeur, savoir: sept arpens de chaque côté du chemin; borné à la limite supérieure par un semblable morceau de terre appartenant aux enfans de feu Eugénie Baptiste Mayorquin, l'épouse décédée de Gabriel Jasmin père; et à la limite inférieure par un autre morceau de terre semblable, appartenant à Marie Rose Mayorquin.

Il y a sur ce morceau de terre une vieille cabane en bois, un hangard et des barrières, le tout en mauvais état.

Conditions:—Payable un cinquième comptant, et le reste en deux termes égaux à un et deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons à la convenance des vendeurs, et portant hypothèque sur la terre. L'acte de vente sera passé devant Mr. Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Immédiatement après la vente ci-dessus, il sera également vendu au même lieu et par le même encanteur.

Une jeune négresse créole nommée Victoire, âgée de 18 à 19 ans, couturière et bonne domestique de maison.

Conditions:—Payable en trois termes égaux à six, douze et dix-huit mois, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

L'acte de vente sera enfin passé devant le même notaire aux frais de l'acquéreur. 12 mai.

Glaces et Sorbets.

AVIS.—Au Café Louisianais, encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, on servira à commencer de Dimanche prochain, 7 courant, des Glaces et Sorbets (de différentes qualités, et faits avec le plus grand soin) dans la salle haute, dont l'entrée, indépendante de celle du café, est à côté de la salle du billard. Les personnes qui désireront des cabinets séparés, en trouveront de fort élegants et ornés avec goût. La table d'hôte établie dans cette maison continuera, comme par le passé, à être servie à trois heures précises, indépendamment des services particuliers qui se font dans les cabinets (en haut et en bas) pour les personnes qui les demandent. L'expérience qu'on a pu faire de la manière dont on est traité dans cette maison en tout, est sans contredit sa meilleure recommandation, ceux qui la dirigent s'efforceront toujours de maintenir la réputation qu'elle a acquise en satisfaisant le public et les personnes qui la fréquentent. 4 juin

Helados y Sorbetes.

AVISO—En el Cafe Luisiano, esquina de las calles de Orleans y Bourbon, se servirán desde el Domingo proximo, 7, helados y sorbetes de varias clases, hechos con el mayor esmero, en el salon alto, su entrada independiente del cafe y al lado de la sala del villar: igualmente habrán las personas que gusten gabinetes separados y bien puestos con aseo y elegancia. La mesa redonda establecida en esta casa continuará en el mismo orden y servicio que hasta el dia 4 las tres en punto, ademas de los servicios particulares que pidan las personas á todas horas en los gabinetes bajos y altos: la esperiencia del trato de los varios dueños de esta casa forma su mejor recomendacion, y no se perdonara medio de sostener su credito y el empeño de agradar al público y á las personas que la frecuentan. 4 junio.

VACHE EPAVE.

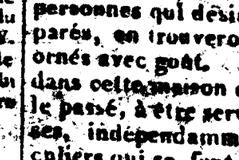

Il a été conduit chez le soussigné, il y a environ six jours, une Vache tachetée rouge et blanc, ayant le haut des oreilles échancrés; et n'ayant aucune marque apparente; avec son suivant, jeune veau d'environ un mois. Le propriétaire pourra la réclamer en payant les frais du présent avis.

SAMUEL KIBOURZ.

Rue des Charles, entre celles de Julie et St. Joseph. 6 juin—3t.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Jeune de Bordeaux:

Demi bas de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs.

Couvertures en laine de 3 points.

Papier à lettres et aux armes.

Fusils et pistolets à piston.

Florences et Satins couleurs assorties.

Eau de vie Cognac 1ème preuve, en pipes et barils.

Vin rouge en bariques et caisses diverses qualités.

Tiercons vin blanc de Barsac supérieure.

Barils et tiercons vinaigre blanc.

1 Juin

AVIS.—UN Monsieur avantageusement connu dans cette ville, et capable d'exercer son état, informe respectueusement le public qu'il enseigne les Mathématiques, la Géographie, la navigation, et les langues Espagnole, Française et Anglaise. Une note adressée à C. B. L. et laissée au bureau de cette feuille obtiendra une prompte réponse.

N. B. Il se chargera aussi de donner des leçons particulières dans les familles, les écoles, &c. 3 juin.